

BEPA Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux

Formations Métiers Environnement

Posté par: formations-concours

Publiée le : 12/11/2008 10:11:20

Présentation Les métiers sont nombreux et nécessitent à la fois polyvalence et bonnes connaissances techniques. Le programme du BEPA EAENR permet une poursuite d'étude dans les domaines de la protection de la nature, de l'aménagement forestier, de la chasse et de l'aménagement paysager.

Liste de métiers possibles :

• directement après le BEPA EAENR : agent de protection des espaces naturels (entretien et restauration de zones naturelles : débroussaillage, plantation, élagage, entretien des chemins, suivi des espèces animales et végétales...), agent technique d'entretien de cours d'eau...

• selon les poursuites d'études envisagées après le BEPA EAENR : animateur nature, agent ou technicien forestier, agent, ouvrier paysagiste, technicien de rivière, garde moniteur (pêche, chasse, en réserves ou parcs) ... Le B.E.P.A. ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET RURAUX forme des agents polyvalents qui participent à l'aménagement et la gestion des milieux naturels ou ruraux (rivières, marais, sentiers de randonnée, haies bocagères, réserves naturelles, zones forestières...).

L'agent qualifié en entretien et aménagement des espaces met en valeur, restaure, protège et surveille ces milieux sensibles.

Les deux ans de formation doivent à la fois donner des compétences pratiques et permettre la poursuite des études. **Contenu de la formation** Les matières techniques et les matières d'enseignement général sont réparties de manière égale dans le temps de formation :

• enseignement technique et pratique : biologie, écologie, connaissance de la faune et de la flore, théorie et pratique des techniques d'aménagement, connaissance des professions du domaine de l'Environnement, étude des écosystèmes, initiation à la mécanique...

• enseignement général : français, mathématiques, anglais, économie, physique, chimie, histoire, géographie, module socioculturel, informatique et éducation physique.

Le diplôme Délivré par le Ministère de l'Agriculture, le diplôme est obtenu pour la moitié des coefficients par le contrôle continu effectué sur le site du lycée et pour l'autre moitié par trois épreuves finales (expression écrite, matières techniques, soutenance du rapport de stage).

Conditions d'admission • être issu d'une classe de Troisième ou de Seconde.

Débouchés

Bac Pro Gestion des Espaces et des Espèces - BTA Gestion de la Faune Sauvage - Bac Pro Travaux Paysagers - Bac Pro Travaux Forestiers - Bac Pro Aquaculture - Bac technologique S.T.A.E. (spécialité technologie de l'aménagement).